

## ARRETE

### ARRETE N° 2026-0-067

#### Arrêté de voirie portant réglementation du stationnement sur le parking de la Mairie Grande rue

Madame la Maire de la Commune d'YZERON,

VU le code de la Voirie Routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU le règlement général de voirie 64-262 du 14/03/1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

- Vu la demande par courriel du 5 juin 2026 de la Société ROGER MARTIN, représentée par Monsieur PONCELAS Sébastien - 254 chemin des Platières - 38670 CHASSE-SUR-RHONE,

- Considérant que pour permettre l'enrobé du parking de la Mairie pour le compte de la CCVL, il apparaît nécessaire de réglementer toutes les places de stationnement du parking de la Mairie, Grande rue,

### ARRETE

#### DU 22/06/2026 au 03/07/2026

ARTICLE 1 - Le stationnement de tous véhicules à moteur sera interdit sur toutes les places de stationnement du parking de la Mairie, Grande rue (plan en PJ),

ARTICLE 2 - Le passage des services de secours devra être autorisé,

ARTICLE 3 - La signalisation adéquate sera mise en place sur les lieux, entretenue et déposée, sous contrôle des services de la commune, par le demandeur,

ARTICLE 4 - Personne à contacter en cas de nécessité : Monsieur PONCELAS Sébastien : 06 26 48 00 31,

ARTICLE 5 - Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux et les panneaux de signalisation par le demandeur,

ARTICLE 6 - Le présent arrêté sera publié à l'affichage municipal pour être porté à la connaissance des usagers,

ARTICLE 7 - Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de VAUGNERAY, après avoir reçu copie de cet arrêté, est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de ce dernier. Ampliation en sera donnée au service voirie de la CCVL.

FAIT à YZERON, le 09/06/2026

Madame La Maire,  
Agnès NELIAS



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
affiché le **11 JUIN 2026**

